

COMMUNE de JANVILLE-EN- BEAUCE

RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 20 JANVIER 2023

COMPTE RENDU

Le conseil municipal s'est réuni le 20 janvier 2023 à 20 h 30, sous la présidence de M. Stéphane MAGUET, maire.

Etaient absents : Mmes et MM. POLISANO Brigitte (pouvoir à WINGLER Clément), GOUACHE Jean-Michel (pouvoir à LETHROSNE Christophe), AGUDO Claudine (pouvoir à DUPIN Jean-Marie), LETHROSNE Hervé (pouvoir à CHENU Isabelle), LEGENDRE Bertrand (pouvoir à HUCHET Daniel), FLEUREAU Brigitte (pouvoir à BLANCHARD Séverine), SALAÛN Marie-Françoise (pouvoir à MALON François), VANNEAU Sabrina, LESAGE Caroline (pouvoir à NAOUR Christian), DAVID Sébastien (pouvoir à NICOUILLAUD-REIBELL Inès).

Secrétaire de séance : Mme LESAGE Laetitia.

POINTS SUPPLÉMENTAIRES À L'ORDRE DU JOUR :

Le conseil municipal donne son accord pour supprimer et ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Suppression

Subvention appel à projets Energie 28 – Rénovation énergétique du logement situé 252 rue de la Chapelle Le Puiset,

- Supplément

Travaux connexes de l'aménagement foncier de Janville-en-Beauce, Poinville, Tournay – Choix du maître d'œuvre,

Dispositif d'aide aux bibliothèques 2023 : acquisition console.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2022

Le compte rendu de la réunion du 15 décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

FINANCES

Construction d'un bâtiment atelier et bureaux tri postal

Subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux / DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local))

Subvention au titre du FDI (Fonds Départemental d'Investissement)

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal le projet de la construction d'un bâtiment atelier et bureaux pour le tri postal rue du Bois du Loup Janville 28310 JANVILLE-EN-BEAUCE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve ces travaux,
- sollicite une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) / Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) de 86 150 €,
- et sollicite également une subvention du Département au titre du Fonds Départemental d'Investissement (FDI) de 30 000 €.

Création d'un by-pass au château d'eau de Janville

Subvention au titre du FDI (Fonds Départemental d'Investissement)

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal le projet de création d'un by-pass au château d'eau de la commune déléguée de Janville pour alimenter la distribution depuis l'arrivée de l'interconnexion, dont le coût prévisionnel total des travaux s'élève à 11 690,00 € HT / 14 028,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve ces travaux ainsi que son estimation ;
- et sollicite une subvention du Département au titre du Fonds Départemental d'Investissement (FDI).

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

- subvention au titre du FDI..... 3 507 €
(30 % sur une dépense subventionnable de 11 690 €)
- autofinancement..... 8 183 €

Aide au bibliothèques 2023 – Acquisition console de jeux et divers jeux

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal le projet d'acquisition d'une console de jeux PS5 et divers jeux qui sera installée à la bibliothèque pour un montant de 824,95 € HT / 989,92 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve cette acquisition pour un montant de 824,95 € HT, soit 989,92 € TTC ;
- et sollicite une aide financière du Département au titre de l'aide au développement concernant la bibliothèque de Janville-en-Beauce pour un montant de 577 €.

Prestations d'élagage

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les devis relatifs aux prestations d'élagage de la société ProPaysage 28360 MESLAY LE VIDAME pour 6 737 € HT / 8 084,40 € TTC et 13 350 € HT / 16 020 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte les devis tels que présentés, pour un montant total de 20 087 € HT / 24 104,40 € TTC.
- et autorise Monsieur le Maire à les signer.

Subvention exceptionnelle

Société de chasse de Janville

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Société de Chasse de Janville, à sa demande, a entretenu les parcelles ZM2 et ZM 3 pour une superficie d'environ de 9 hectares.

Afin de remercier ladite Société, Monsieur le Maire propose de lui verser une subvention exceptionnelle de 700 €, représentant une partie des frais de traitement.

Le Conseil Municipal décide, à la majorité (24 voix pour et 2 abstentions), de verser à la Société de Chasse de Janville une subvention de 700 €.

**TRAVAUX D'EXTENSION A USAGE DE BUREAUX ET DE GARAGE
POUR LA BRIGADE MOTORISÉE – CHOIX DES ENTREPRISES**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'extension de la gendarmerie à usage de bureaux et de garage pour la brigade motorisée.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 19 janvier 2023 et propose l'offre des entreprises suivantes :

Lot 1 – Gros œuvre : TACHAU pour 178 470,37 € HT

Lot 2 – Charpente : SERVIBOIS pour 33 471,58 € HT

Lot 3 – Couverture : DRU pour 39 226,38 €

Lot 4 – Menuiseries extérieures : GODEFROY pour 75 462,27 € HT

Lot 5 – Doublage cloisons isolations : ANFRAY pour 33 199,20 € HT

Lot 6 – Menuiseries intérieures : COLAS pour 38 854,60 € HT

Lot 8 – Plomberie chauffage VMC : CPC pour 50 341,24 € HT

Lot 9 – Peintures extérieures, intérieures : FAURIEUX pour 15 115,00 € HT

Lot 10 – Carrelage : LEDOUX pour 29 744,80 € HT

Lot 11 – Faux plafond : ISOLUX pour 7 487,10 € HT

Lot 12 – Ravalement : TACHAU pour 16 846,47 € HT

Lot 14 – Etanchéité : SOPREMA pour 37 292,14 € HT

Une mise au point sera faire auprès des entreprises pour le lot 7 électricité. Le lot 13 espaces verts clôtures est infructueux. Une renégociation auprès des entreprises sera réalisée pour le lot 15 VRD.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- attribue le marché relatif à l'extension de la gendarmerie à usage de bureaux et de garage pour la brigade motorisée aux entreprises citées ci-dessus pour les lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 14,
- autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise retenue

et les pièces s'y rapportant.

Monsieur le Maire présente un planning prévisionnel :

Semaine 4 : envoi des réponses aux entreprises non retenues,

Semaine 6 : envoi des réponses aux entreprises retenues,

Semaine 8 : signature des ordres de service,

Semaine 9 : première réunion,

Semaine 17 : démarrage des travaux

La fin des travaux serait prévue pour mars 2024.

PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR – AVENANT A LA CONVENTION POUR LA TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE DES ACTES D'URBANISME

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé ACTES qui pose les principes de la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité.

Vu la délibération n°2017-09-08 du 15 septembre 2017 relative à la mise en œuvre de la dématérialisation des documents soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire,

Vu la délibération n°2019-01-04 du 08 janvier 2019 relative au renouvellement de la convention au nom de la commune nouvelle de Janville-en-Beauce,

Vu la convention entre le représentant de l'Etat et la commune de Janville-en-Beauce pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat signée le 25 février 2019,

Les actes d'urbanisme peuvent également être transmis via ACTES.

Un avenant à la convention de 2019 est présenté par Monsieur le Maire, et invite le conseil municipal à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de procéder à la télétransmission des actes d'urbanisme,
- donne son accord pour que Monsieur le Maire engage toutes les démarches y afférentes,
- autorise le Monsieur le Maire à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.

MÉDIATHÈQUE – ABONNEMENT GRATUIT POUR LES ENFANTS JUSQU'À L'ÂGE DE 14 ANS

Vu la délibération du 1^{er} mars 2012 relative à la modification des tarifs de différentes régies dont les tarifs de la bibliothèque,

Considérant que le tarif de la carte de lecteur junior est de 2 €,

Considérant que le nombre de lecteurs âgés de moins de 14 ans en 2022 était de 149,

Monsieur le Maire propose la gratuité pour les lecteurs âgés jusqu'à 14 ans afin de motiver les jeunes à venir à la bibliothèque.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la gratuité pour les jeunes âgés jusqu'à 14 ans à compter du 1^{er} février 2023.

**AMÉNAGEMENT FONCIER DE JANVILLE-EN-BEAUCE, POINVILLE
ET TOURY - TRAVAUX CONNEXES – CHOIX DU MAÎTRE D'OEUVRE**

Vu la délibération n°2021-12-10 du 15 décembre 2021 relative à l'acceptation d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux connexes de l'aménagement foncier des communes de Janville-en-Beauce, Poinville et Toury,

Vu la délibération n°2022-12-09 du 15 décembre 2022 relative à la convention entre le Département et la commune de Janville-en-Beauce pour les travaux connexes de l'aménagement foncier de Janville-en-Beauce, Poinville et Toury,

Considérant que la commune de Janville-en-Beauce doit faire appel à un maître d'œuvre,

Considérant qu'une consultation d'un maître d'œuvre a été lancée le 08 décembre 2022,

Monsieur le Maire présente la candidature groupée de deux cabinets de maîtrise d'œuvre, soit :

TECAM 35 FOUGERES (mandataire), qui aura en charge la partie conception, pour un montant de 22 086,31 € HT,

Et TT Géomètres Experts 28 CHARTRES, qui aura en charge la partie suivi réalisation, pour un montant de 17 780,68 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les propositions des bureaux d'études TECAM (mandataire) pour 22 086,31 € HT et TT Géomètres Experts pour 17 780,68 € HT, soit un total de 39 866,99 € HT.



Le Maire,

Stéphane MAGUET

Pour le Maire absent,
Christian NAOUR, 1^{er} adjoint